

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

SYDRO 71

71 000 MACON

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

**Date de la convocation :
18 février 2025**

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts voté le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202501

**ELECTION D'UN
MEMBRE DU
BUREAU SYNDICAL**

CS202501 Election d'un membre du Bureau syndical

Après avoir installé les délégués, la Présidente expose :

Le Comité syndical a validé le retrait de la commune de Le Villars au 31 décembre 2024, cette dernière est rattachée au SIE du Haut Maçonnais depuis le 01/01/2025.

Le Maire, Robert BACHELET, était membre du Bureau syndical, aussi, conformément au Chapitre V art.8 des statuts du SYDRO71 et à la délibération N°CS202324, il convient d'élire un membre du Bureau syndical, élu de l'arrondissement de Maçon, en remplacement de Robert BACHELET.

La Présidente fait appel aux candidatures.

Monsieur Haggai HES, délégué représentant la commune de Cluny, se porte candidat. Pas d'autre candidat.

La Présidente fait procéder au vote à la majorité absolue des suffrages.

Nombre de vote : 54 Majorité absolue : 28 Pas d'abstention.

Monsieur Haggai HES a obtenu 54 voix.

Monsieur Haggai HES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du Bureau syndical.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de
Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle
polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

**Date de la convocation :
18 février 2025**

**Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le
calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts voté le
21/02/2024 :**

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont
liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS,
ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS,
MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le
préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de
l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Messieurs
B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par
M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire,
Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des
communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du
Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du
Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de
mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des
territoires.

N° CS202502

**Désignation d'un
représentant des
élus au CNAS**

CS202502

Désignation d'un représentant des élus au CNAS

La Présidente expose :

Le SYDRO 71 adhère au Comité national d'action sociale (CNAS) pour l'ensemble du personnel employé au syndicat. Cet organisme paritaire, chargé de promouvoir des actions en faveur du personnel des collectivités territoriales, demande la désignation d'un délégué des élus pour représenter le SYDRO 71 au sein du collège des élus de l'assemblée départementale du CNAS.

Le Comité syndical a validé le retrait de la commune de Le Villars au 31 décembre 2024, cette dernière est rattachée au SIE du Haut Maconnais depuis le 01/01/2025. Le Maire, Robert BACHELET, était représentant des élus au CNAS.

Vu la délibération du 1er mars 2005, approuvant l'adhésion du SYDRO 71 au CNAS ; il convient d'élire un délégué représentant le collège des élus au sein de cet organisme.

La Présidente fait un appel de candidatures.

Catherine AMIOT, Membre du Bureau syndical du SYDRO 71, représentant de Département de Saône et Loire, se porte candidat.

L'Assemblée procède au vote.

A l'unanimité, le comité Syndical élit Madame Catherine AMIOT, déléguée des Elus au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation
et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation :
18 février 2025

**Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du
quorum en vertu de l'article 7 des statuts voté le 21/02/2024 :**
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste
jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS,
ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS,
MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

En exercice

85

Présents

39

Pouvoirs

13

Nombre de mandats : 52

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le
préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagne-
ment des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Messieurs
B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par

M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône- et-Loire,

Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des
communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du
Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission
politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202503

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGETS ANNEXES
CFU 2024**

CS202503

Comptes financiers uniques (CFU) 2024

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le SYDRO 71 avait été retenu par les services de l'Etat pour une expérimentation du CFU en 2023.

Le Comité va donc délibérer, pour la 2ème fois, sur ce document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour les deux budgets annexes.

1. Budget principal 2024

Annexe 2

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 7 226 725.05 € en recettes et 7 153 328.12 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 3 711 233.11 € en recettes et 3 906 883.12 € en dépenses soit un résultat déficitaire de la section de - 195 650.01 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3 515 491.94 € et les dépenses à 3 246 445 € soit un résultat excédentaire de la section de +269 046.94 €

SECTION	Titre émis en €	Mandats émis en €	Résultat de l'exercice 2024 en €
Total	7 226 725,05	7 153 328,12	73 396,93
Fonctionnement	3 711 233,11	3 906 883,12	-195 650,01
Investissement	3 515 491,94	3 246 445,00	269 046,94

Situation comptable par chapitre :

Situation Comptable par chapitre

Dépenses / Recettes

SYDRO 71 PRINCIPAL - 2024

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	9 416 000,00	3 246 445,00	6 169 555,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	6 000,00
Total:		9 423 000,00	3 246 445,00	6 176 555,00

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	5 601 021,91	5 601 021,91	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	306 486,15	0,00	-306 486,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 515 491,94	3 515 491,94	0,00
Total:		9 423 000,00	9 116 513,85	-306 486,15

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	121 087,65	37 643,01	83 444,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	239 850,00	171 529,53	68 320,47
023	Virement à la section d'investissement	306 486,15	0,00	306 486,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 515 491,94	3 515 491,94	0,00
65	Autres charges de gestion courante	201 900,00	182 218,64	19 681,36
Total:		4 384 815,74	3 906 883,12	477 932,62

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	602 115,74	602 115,74	0,00
013	Atténuations de charges	1 500,00	14 339,00	12 839,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	226 200,00	197 865,00	-28 335,00
74	Dotations et participations	3 450 000,00	3 392 776,28	-57 223,71
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	105 907,63	907,63
77	Produits spécifiques	0,00	345,19	345,19
Total:		4 384 815,74	4 313 348,85	-71 466,89

Chapitre 012 : 3 agents sont rémunérés sur le budget principal : 1 agent à temps complet issu de la filière technique (Technicien principal 2cl) occupé pour cette année à 80 % sur l'AmoMoe et 20% sur la Sécurisation, 2 agents administratifs : 1 rédacteur principal à temps complet affecté à la gestion administrative et financière des 3 services et 1 adjoint principal à temps complet affecté à la gestion du fonds de renouvellement et appui administratif des missions AmoMoe.

A noter que le poste d'ingénieur n'a pas été pourvu sur l'année 2024.

Chapitre 65 : Remboursement du moins-perçu sur le fonds de renouvellement (150000 € /300 000 €) par la commune de Sennecey le Grand, sortie au 31/12/2023, et les indemnités et frais de déplacement des élus pour 32 000 €.

Chapitre 204 : Aides financières apportées par la Fonds de renouvellement pour un montant de 3 246 445 €.

Chapitre 75 : Produits de gestion courante pour un montant de 105 907 € correspondant aux remboursements des trop-perçus suite à la sortie du fonds de renouvellement du SIE du Haut-Mâconnais (32 946 €) ainsi que de Prety et Lacrost, par le SIE de la Région Louhannaise (21 960 €), et par le SMEMAC (51 000 €) pour la commune de Antully.

Détail des RAR 2024 :

SYDRO 71 PRINCIPAL - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Engagé	R.A.R.
204148221	61	Communes et structures intercommunales 2021	130 000,00	80 307,00	49 693,00	25 000,00
204148222	61	Communes et structures intercommunales 2022	1 691 000,00	1 172 507,00	518 493,00	270 000,00
204148223	61	Communes et structures intercommunales 2023	3 310 000,00	1 203 218,00	2 106 782,00	1 840 000,00
204148224	61	Communes et structures intercommunales 2024	4 285 000,00	790 413,00	3 494 587,00	2 980 000,00
Total Dépenses d'investissement			9 416 000,00	3 246 445,00	6 169 555,00	5 115 000,00

Les dépenses RAR concernent les subventions à verser au titre du fonds de renouvellement.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (6 203 137.65€) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement (5 115 000 €), le résultat cumulé est excédentaire à hauteur de + 1 161 534.58 €.

SECTION	Résultat de l'exercice 2024 en €	Résultat antérieur reporté en €	Solde (inv) ou Résultat de clôture (fonct) en €	Reste à réaliser dépenses en €	Résultat cumulé en €
Total	73 396,93	6 203 137,65	6 276 534,58	5 115 000,00	1 161 534,58
Fonctionnement	-195 650,01	602 115,74	406 465,73		406 465,73
Investissement	269 046,94	5 601 021,91	5 870 068,85	5 115 000,00	755 068,85

Pas de dettes ni d'emprunts en cours

2. Budget annexe Sécurisation 2024

Annexe 3

L'exécution du budget annexe sécurisation est arrêtée à la somme de 1 112 480.55 € en recettes et 812 347.08 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 384 028.71 € en recettes et 161 908.22 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de +222 120.49 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 728 451.84 € et les dépenses à 650 438.86 € soit un résultat excédentaire de la section de 78 012.98 €

SECTION	Titre émis en €	Mandats émis en €	Résultat de l'exercice 2024 en €
Total	1 112 480,55	812 347,08	300 133,47
Fonctionnement	384 028,71	161 908,22	222 120,49
Investissement	728 451,84	650 438,86	78 012,98

Situation comptable par chapitre :

Situation Comptable par chapitre
 Dépenses / Recettes

SYDRO 71 SECURISATION APPROVISIONNEMENT - 2024

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 822,28	12 822,28	0,00
20	Immobilisations incorporelles	275 500,00	29 498,95	246 001,04
23	Immobilisations en cours	1 014 000,00	608 117,62	405 882,38
	Total :	1 302 322,28	650 438,86	651 883,42

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	307 088,51	307 088,51	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	246 952,11	0,00	- 246 952,11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 870,17	16 870,17	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	644 159,49	644 159,49	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	87 252,00	67 422,18	- 19 829,82
	Total :	1 302 322,28	1 035 540,35	- 266 781,93

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	317 053,35	145 038,00	172 015,35
023	Virement à la section d'investissement	246 952,11	0,00	246 952,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 870,17	16 870,17	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,05	49,95
	Total :	580 925,63	161 908,22	419 017,41

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	201 103,35	201 103,35	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 822,28	12 822,28	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	367 000,00	371 206,43	4 206,43
	Total :	580 925,63	585 132,06	4 206,43

Chapitre 012 : Aucun agent n'a été rémunéré directement sur le budget annexe sécurisation.

Chapitre 011 - Le montant de 145 038 € comprend notamment le reversement à la collectivité de rattachement « Budget principal » :

- pour 115 000 €, une part (0.01/m³) de la contribution sécurisation 2022 (encaissée en 2023) affectée au fonctionnement général du SYDRO 71,
- pour 29 434 €, une part (17.16%) des charges du personnel rémunéré sur le budget principal correspondant la gestion technique et à la gestion financière et administrative du service Sécurisation pour l'année 2023. Poste d'ingénieur non pourvu en 2024.

Chapitre 70 : Contribution des collectivités pour 371 206.43 €.

Chapitre 23 : Travaux de sécurisation en cours pour 608 117.62 €

Chapitre 13 : Solde de la subvention perçue auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (67 422 €) pour la réalisation des travaux de sécurisation Sornin /Brionnais.

Détail des RAR 2024 :

SYDRO 71 SECURISATION APPROVISIONNEMENT - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	R.A.R.
✓	2031 61	Frais d'études	274 500,00	28 881,01	245 618,99	245 618,99
✓	2315 61	Installations, matériel et outillage techniques	1 014 000,00	608 117,62	405 882,38	200 000,00
		Total Dépenses d'investissement	1 288 500,00	636 998,63	651 501,37	445 618,99

Les dépenses RAR concernent :

- Le solde des travaux de l'interconnexion NORD de MACON/MBA, (50 000 €)
- Le solde des travaux interconnexion SMECSO/CAGC, (150 000 €)
- Le solde MOE sur les travaux d'interconnexion SMECSO/CAGC (5 000 €)
- L'actualisation du Schéma Directeur Départemental des Interconnexions initié sur 2024 (240 000 €).

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (508 191.86€) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement (445 618.99 €), le résultat cumulé est excédentaire à hauteur de + 362 706.34 €.

SECTION	Résultat de l'exercice 2024 en €	Résultat antérieur reporté en €	Solde (inv) ou Résultat de clôture (fonct) en €	Reste à réaliser dépenses en €	Résultat cumulé en €
Total	300 133,47	508 191,86	808 325,33	445 618,99	362 706,34
Fonctionnement	222 120,49	201 103,35	423 223,84		423 223,84
Investissement	78 012,98	307 088,51	385 101,49	445 618,99	-60 517,50

Pas de dettes ni d'emprunts en cours

3. Budget annexe Amomoe 2024

Annexe 4

L'exécution du budget annexe AMOMOE est arrêtée à la somme de 222 611.08 € en recettes et 210 320.65 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 215 414.21 € en recettes et 210 320.65 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de + 5 093.56 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 7 196.87 €, il n'y a pas de réalisation en dépenses réelles ; le résultat excédentaire de la section est de + 7 196.87 €.

SECTION	Titre émis en €	Mandats émis en €	Résultat de l'exercice 2024 en €
Total	222 611,08	210 320,65	12 290,43
Fonctionnement	215 414,21	210 320,65	5 093,56
Investissement	7 196,87	0,00	7 196,87

Situation comptable par chapitre :

Situation Comptable par chapitre

Dépenses / Recettes
 SYDRO 71 AMO MO - 2024

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	22 419,22	0,00	22 419,22
	Total :	23 419,22	0,00	23 419,22

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	20 222,35	20 222,35	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 196,87	7 196,87	4 000,00
	Total :	23 419,22	27 419,22	4 000,00

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	102 794,59	95 824,03	6 970,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	137 150,00	107 296,46	29 853,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 196,87	7 196,87	-4 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	3,29	6,71
	Total :	243 151,46	210 320,65	32 830,81

RECETTES

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	36 149,46	36 149,46	0,00
74	Dotations et participations	207 000,00	211 337,00	4 337,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	0,37	-1,63
77	Produits spécifiques	0,00	4 076,84	4 076,84
	Total :	243 151,46	251 563,67	8 412,21

Chapitre 012 : Un agent titulaire à temps complet (technicien 1cl), un agent en détachement sur 9 mois (technicien 1cl) et 1 technicien en contrat sur 3 mois sont rémunérés sur ce budget pour l'année complète.

Chapitre 011 - Le montant de 95 824 € correspond aux charges de gestion courante (carburant, fourniture administrative, frais de déplacement et repas, assurance) et au reversement à la collectivité de rattachement « Budget principal » d'une part des charges du personnel rémunéré sur le budget principal correspondant à la gestion technique et la gestion financière et administrative du service Amomoe pour l'année 2024 (31.15% soit 53 431€).

Chapitre 74 : Participations des collectivités adhérentes pour 211 337 €, répartis sur 13 collectivités.

Pas de dettes ni d'emprunts en cours.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (56 371, 81€) et de l'absence de restes à réaliser le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 68 662.24 €.

SECTION	Résultat de l'exercice 2024 en €	Résultat antérieur reporté en €	Solde (inv) ou Résultat de cloture (fonct) en €	Reste à réaliser dépenses en €	Résultat cumulé en €
Total	12 290,43	56 371,81	68 662,24	0,00	68 662,24
Fonctionnement	5 093,56	36 149,46	41 243,02	0,00	41 243,02
Investissement	7 196,87	20 222,35	27 419,22	0,00	27 419,22

Madame LAGOUTTE quitte la salle.

Madame AMIOT, 1ere Vice-présidente du SYDRO 71, prend la présidence de séance et explique que le vote des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Au vu de l'exposé ci-dessus, le Comité :

- a) Prend acte de la présentation du CFU 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes.
- b) Arrête pour 2024, les CFU du SYDRO 71 pour :
 - Le budget principal, le résultat de l'exercice à 73 396.93 €, le résultat de clôture à + 6 276 534.58 €, les restes à réaliser en dépenses à 5 115 000 € et le résultat de cumulé à + 1 161 534.58 €.
 - Le budget annexe sécurisation, le résultat de l'exercice à 300 133.47 €, le résultat de clôture à + 808 325.33 €, les restes à réaliser en dépenses à 445 618.99 €, et le résultat cumulé à + 362 706.34 €.
 - Le budget annexe AMOMOE, le résultat de l'exercice à 12 290.43 €, le résultat de clôture à + 68 662.24 €, l'absence de restes à réaliser et le résultat cumulé à 68 662.24 €.

Dressés en collaboration par la Présidente du SYDRO 71 et le Comptable du service comptable de gestion de Mâcon et Amendes.

- c) Autorise la Présidente du SYDRO 71 à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation :
18 février 2025

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts voté le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202504

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGETS ANNEXES
AFFECTATION
DEFINITIVE DES
RESULTATS 2024**

CS202504

Affectation définitive des résultats 2024

Le Comité syndical, sous la présidence de Isabelle LAGOUTTE,
après avoir approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation définitive des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,

1. Budget principal 2024

Constatant que le CFU 2024 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	195 650,01
- un excédent reporté de :	602 115,74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	406 465,73
- un excédent d'investissement de :	5 870 068,85
- un déficit des restes à réaliser de :	5 115 000,00
Soit un excédent de financement de :	755 068,85

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	406 465,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	406 465,73
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5 870 068,85

2. Budget annexe Sécurisation 2024

Constatant que le CFU 2024 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	222 120,49
un excédent reporté de :	201 103,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	423 223,84
- un excédent d'investissement de :	385 101,49
- un déficit des restes à réaliser de :	445 618,99
Soit un besoin de financement de :	60 517,50

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	423 223,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	60 517,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	362 706,34
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	385 101,49

3. Budget annexe AmoMoe 2024

Constatant que le CFU 2024 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	5 093,56
un excédent reporté de :	36 149,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	41 243,02
- un excédent d'investissement de :	27 419,22
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	27 419,22

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	41 243,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	41 243,02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	27 419,22

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

**Date de la convocation :
18 février 2025**

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts votés le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

En exercice

Présents

Pouvoirs

Nombre de mandats : 54

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202505

**BUDGET PRINCIPAL
2025**

CS202505

Budget principal 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 071-257103424-20250225-CS202505-BF



Annexe 5 : Maquette simplifiée

Le compte financier unique a été approuvé et les comptes 2024 arrêtés.

Les points précédents ont permis ainsi de constater d'une part les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2024 et d'autre part de valider les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

Le budget primitif 2025, reprend les orientations du débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2024. Il est proposé au vote, sous référentiel M57, avec les dépenses et les recettes nouvelles de l'année 2025, la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année 2024.

L'instruction M57, donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il sera proposé de renouveler cette autorisation dans la limite d'une fongibilité de 7.5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel) comme prévu au Règlement financier.

➤ La section de fonctionnement s'équilibre à 4 044 566 € :

Les dépenses sont détaillées comme suit :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour 102 563 € : Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement.
- Chapitre 012 - Charges de personnel pour 269 642 € : Ce chapitre retrace les charges de personnel. Ce budget rémunère directement 4 agents : 1 ingénieur, 1 technicien p 2cl, 1 rédacteur p 1cl et 1 adjoint p 1cl.
- Chapitre 65 – Charges de gestion courante pour 200 000 € : Les charges de gestion courante comprennent entre autres les indemnités des élus (30 000€). Est incluse dans ce chapitre la somme de 156 000 € à verser à la commune de Sennecey le Grand et de Le Villars au titre de leur sortie du Fonds de renouvellement.

Dépenses d'ordre :

- Chapitre 042 – 6811- Amortissement pour 3 472 361 € : La dotation aux amortissements retracée dans ce chapitre porte essentiellement sur les subventions d'investissements versées par le SYDRO 71 au titre du Fonds de renouvellement.

Les recettes sont détaillées comme suit :

- Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses pour 264 000 € : Remboursement de frais par les budgets annexes
- Chapitre 74 – Dotations et participations pour 3 350 900 € : Ce chapitre intègre les participations des collectivités au Fonds de renouvellement (3 300 000 €) ainsi que la participation financière du Département au frais de fonctionnement des budgets (50 000 €) et le FCTVA pour 900 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion pour 21 800 € : Ce chapitre correspond aux produits de gestion courante et en particulier aux versements effectués par les collectivités bénéficiaires lors de leur sortie du Fonds de renouvellement. (REGION LOUHANNAISE pour PRETY et LACROST (annuité 8/8))
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 406 466 €

➤ La section d'investissement s'établit à 9 342 429 € :

Les dépenses intègrent :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles pour 3 000 € : Ce chapitre permet de financer l'achat de logiciels informatiques.
- Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées pour 9 331 000 € dont 5 115 000 € de RAR 2024 : Ce chapitre intègre la programmation financière 2025 du fonds de renouvellement ainsi que le solde des années 2021, 2022, 2023 et 2024 ajusté.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 8 429 € : Ce chapitre regroupe les acquisitions de véhicules, de matériel informatique, de mobilier de bureau ou d'autres matériels.

Les recettes comptabilisent :

- R001 - excédent d'investissement reporté pour 5 870 069 €
- Les recettes d'ordre :
040 – écritures d'ordre pour les amortissements pour 3 472 361 €

La Présidente soumet cette proposition au vote du Comité syndical.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2025 tel que présenté et autorise une fongibilité des crédits limitée à 7.5%.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	121 088	37 643	83 445	31	102 563		102 563	-15,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	8 900	1 791	7 109	20	8 900		8 900	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	53 000	20 062	32 938	37	56 463		56 463	6,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	58 738	15 790	42 948	26	36 700		36 700	-37,5
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	450		450	0	500		500	11,1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	239 850	171 530	68 320	71	269 642		269 642	12,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 000		40 000	0	28 342		28 342	-29,1
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 650	2 179	471	82	3 150		3 150	18,9
64 - CHARGES DE PERSONNEL	197 200	169 351	27 849	85	238 150		238 150	20,8
65 - Autres charges de gestion courante	201 900	182 219	19 681	90	200 000		200 000	-0,9
Total dépenses réelles	562 838	391 391	171 446	69	572 205		572 205	1,7
Total dépenses d'ordre	3 821 978	3 515 492	306 486	91	3 472 361		3 472 361	-9,1
Total dépenses de fonctionnement	4 384 816	3 906 883	477 933	89	4 044 566		4 044 566	-7,8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	226 200	197 865	28 335	87	264 000		264 000	16,7
74 - Dotations et participations	3 450 000	3 392 776	57 224	98	3 350 900		3 350 900	-2,9
75 - Autres produits de gestion courante	105 000	105 908	-908	100	21 800		21 800	-79,2
77 - Produits spécifiques		345	-345	0	100		100	0,0
013 - Atténuations de charges	1 500	14 339	-12 839	955	1 300		1 300	-13,3
002 - Excédent de fonctionnement reporté	602 116	602 116	0	100	406 466		406 466	-32,5
Total recettes réelles	4 384 816	4 313 349	71 467	98	4 044 566		4 044 566	-7,8
Total recettes de fonctionnement	4 384 816	4 313 349	71 467	98	4 044 566		4 044 566	-7,8

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		406 466	-406 466	0				

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	121 088	37 643	83 445	31	102 563		102 563	-15,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	8 900	1 791	7 109	20	8 900		8 900	0,0
60611 - Eau et assainissement	200		200	0	200		200	0,0
60613 - Chauffage urbain	400		400	0	400		400	0,0
60622 - Carburants	1 500		1 500	0	1 500		1 500	0,0
60631 - Fournitures d'entretien	300	180	120	60	300		300	0,0
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000	483	1 517	24	2 000		2 000	0,0
6064 - Fournitures administratives	3 000	1 128	1 872	37	3 000		3 000	0,0
6068 - Autres matières et fournitures	1 500		1 500	0	1 500		1 500	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	53 000	20 062	32 938	37	56 463		56 463	6,5
6132 - Locations immobilières	3 500	2 920	580	83	3 500		3 500	0,0
61351 - Matériel roulant	2 500		2 500	0	6 000		6 000	140,0
614 - Charges locatives et de copropriété	6 000	3 817	2 183	63	6 000		6 000	0,0
615228 - Autres bâtiments	10 000		10 000	0	8 763		8 763	-12,4
61551 - Matériel roulant	2 500	57	2 443	2	2 500		2 500	0,0
61558 - Autres biens mobiliers	500		500	0	500		500	0,0
6156 - Maintenance	13 000	7 704	5 296	59	13 000		13 000	0,0
6161 - Multirisques	1 000	309	691	30	1 000		1 000	0,0
6168 - Autres	4 500	3 932	568	87	5 500		5 500	22,2
6182 - Documentation générale et technique	1 500	1 323	177	88	1 700		1 700	13,3
6184 - Versements à des organismes de formation	5 500		5 500	0	5 500		5 500	0,0
6185 - Frais de colloques et séminaires	2 000		2 000	0	2 000		2 000	0,0
6188 - Autres frais divers	500		500	0	500		500	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	58 738	15 790	42 948	26	36 700		36 700	-37,5
62268 - Autres honoraires, conseils...	40 000	5 224	34 776	13	20 000		20 000	-50,0
6228 - Divers	1 038		1 038	0	100		100	-90,4
6231 - Annonces et insertions	600	908	-308	151	1 000		1 000	66,7
6232 - Fêtes et cérémonies	6 000	2 711	3 289	45	4 000		4 000	-33,3
6236 - Catalogues et imprimés	200		200	0	200		200	0,0
6238 - Divers	200	665	-465	332	200		200	0,0
6247 - Transports collectifs du personnel	1 000		1 000	0	1 000		1 000	0,0
6251 - Voyages, déplacements et missions	4 000	1 015	2 985	25	3 800		3 800	-5,0
6261 - Frais d'affranchissement	1 000	638	362	63	1 000		1 000	0,0
6262 - Frais de télécommunications	3 000	2 873	127	95	3 200		3 200	6,7
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 500	1 756	-256	117	2 000		2 000	33,3
6288 - Autres	200		200	0	200		200	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	450		450	0	500		500	11,1
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	450		450	0	500		500	11,1

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	239 850	171 530	68 320	71	269 642		269 642	12,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 000		40 000	0	28 342		28 342	-29,1
6218 - Autre personnel extérieur	40 000		40 000	0	28 342		28 342	-29,1
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 650	2 179	471	82	3 150		3 150	18,9
6332 - Cotisations versées au FNAL	150	97	53	64	150		150	0,0
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 500	1 137	363	75	1 500		1 500	0,0
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 000	945	55	94	1 500		1 500	50,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	197 200	169 351	27 849	85	238 150		238 150	20,8
64111 - Rémunération principale	75 000	72 912	2 088	97	100 000		100 000	33,3
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	2 000	933	1 067	46	1 500		1 500	-25,0
64113 - NBI	600	591	9	98	600		600	0,0
64118 - Autres indemnités	55 000	41 355	13 645	75	60 000		60 000	9,1
6451 - Cotisations à l'URSSAF	17 000	23 367	-6 367	137	32 000		32 000	88,2
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	36 000	27 238	8 762	75	37 000		37 000	2,8
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	10 000	1 635	8 365	16	5 000		5 000	-50,0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	400	212	188	53	500		500	25,0
6474 - Versements aux oeuvres sociales	700	651	49	93	900		900	28,6
6475 - Médecine du travail, pharmacie	500	458	42	91	650		650	30,0
65 - Autres charges de gestion courante	201 900	182 219	19 681	90	200 000		200 000	-0,9
65311 - Indemnités de fonction	35 000	25 370	9 630	72	30 000		30 000	-14,3
65312 - Frais de mission et de déplacement	5 000		5 000	0				-100,0
65313 - Cotisations de retraite	6 000	1 956	4 044	32	4 000		4 000	-33,3
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	900		900	0	500		500	-44,4
65315 - Formation	4 000		4 000	0	3 000		3 000	-25,0
65322 - Frais de mission et déplacement		1 856	-1 856	0	3 000		3 000	0,0
65331 - Indemnités de fonction		3 035	-3 035	0	3 500		3 500	0,0
65888 - Autres	151 000	150 001	999	99	156 000		156 000	3,3
Total dépenses réelles	562 838	391 391	171 446	69	572 205		572 205	1,7

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	306 486		306 486	0				-100,0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 515 492	3 515 492	0	100	3 472 361		3 472 361	-1,2
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	3 515 492	3 515 492	0	100	3 472 361		3 472 361	-1,2
Total dépenses d'ordre	3 821 978	3 515 492	306 486	91	3 472 361		3 472 361	-9,1

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	4 384 816	3 906 883	477 933	89	4 044 566		4 044 566	-7,8

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	226 200	197 865	28 335	87	264 000		264 000	16,7
708722 - Dotés de la personnalité morale	226 200	197 865	28 335	87	264 000		264 000	16,7
74 - Dotations et participations	3 450 000	3 392 776	57 224	98	3 350 900		3 350 900	-2,9
744 - FCTVA		409	-409	0	900		900	0,0
7473 - Départements	50 000	50 000	0	100	50 000		50 000	0,0
74748 - Autres communes	3 400 000	3 342 367	57 633	98	3 300 000		3 300 000	-2,9
75 - Autres produits de gestion courante	105 000	105 908	-908	100	21 800		21 800	-79,2
75888 - Autres	105 000	105 908	-908	100	21 800		21 800	-79,2
77 - Produits spécifiques		345	-345	0	100		100	0,0
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale		345	-345	0	100		100	0,0
013 - Atténuations de charges	1 500	14 339	-12 839	955	1 300		1 300	-13,3
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	1 500	14 339	-12 839	955	1 300		1 300	-13,3
002 - Excédent de fonctionnement reporté	602 116	602 116	0	100	406 466		406 466	-32,5
Total recettes réelles	4 384 816	4 313 349	71 467	98	4 044 566		4 044 566	-7,8

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	4 384 816	4 313 349	71 467	98	4 044 566		4 044 566	-7,8

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	3 000		3 000	200,0
204 - Subventions d'équipement versées	9 416 000	3 246 445	6 169 555	34	4 216 000	5 115 000	9 331 000	-0,9
21 - Immobilisations corporelles	6 000		6 000	0	8 429		8 429	40,5
Total dépenses réelles hors opérations	9 423 000	3 246 445	6 176 555	34	4 227 429	5 115 000	9 342 429	-0,9
Total dépenses d'investissement	9 423 000	3 246 445	6 176 555	34	4 227 429	5 115 000	9 342 429	-0,9

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	5 601 022	5 601 022	0	100	5 870 069		5 870 069	4,8
Total recettes réelles hors opérations	5 601 022	5 601 022	0	100	5 870 069		5 870 069	4,8
Total recettes d'ordre	3 821 978	3 515 492	306 486	91	3 472 361		3 472 361	-9,1
Total recettes d'investissement	9 423 000	9 116 514	306 486	96	9 342 429		9 342 429	-0,9

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		5 870 069	-5 870 069	0	5 115 000	-5 115 000		

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	3 000		3 000	200,0
2051 - Concessions et droits similaires	1 000		1 000	0	3 000		3 000	200,0
204 - Subventions d'équipement versées	9 416 000	3 246 445	6 169 555	34	4 216 000	5 115 000	9 331 000	-0,9
204148221 - Communes et structures intercommunales 2021	130 000	80 307	49 693	61		25 000	25 000	-80,8
204148222 - Communes et structures intercommunales 2022	1 691 000	1 172 507	518 493	69		270 000	270 000	-84,0
204148223 - Communes et structures intercommunales 2023	3 310 000	1 203 218	2 106 782	36		1 840 000	1 840 000	-44,4
204148224 - Communes et structures intercommunales 2024	4 285 000	790 413	3 494 587	18		2 980 000	2 980 000	-30,5
204148225 - Communes et structures intercommunales 2025					4 216 000		4 216 000	0,0
21 - Immobilisations corporelles	6 000		6 000	0	8 429		8 429	40,5
217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000		1 000	0	4 429		4 429	342,9
21838 - Autre matériel informatique	5 000		5 000	0	4 000		4 000	-20,0
Total dépenses réelles hors opérations	9 423 000	3 246 445	6 176 555	34	4 227 429	5 115 000	9 342 429	-0,9

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	9 423 000	3 246 445	6 176 555	34	4 227 429	5 115 000	9 342 429	-0,9

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	5 601 022	5 601 022	0	100	5 870 069		5 870 069	4,8
Total recettes réelles hors opérations	5 601 022	5 601 022	0	100	5 870 069		5 870 069	4,8

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	306 486		306 486	0				-100,0
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 515 492	3 515 492	0	100	3 472 361		3 472 361	-1,2
28041482 - Bâtiments et installations	3 511 742	3 511 742	0	100	3 468 908		3 468 908	-1,2
2805 - Licences, logiciels, droits similaires	453	453	0	100	453		453	0,0
2817848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 534	1 534	0	100	500		500	-67,4
281838 - Autre matériel informatique	1 514	1 514	0	100	2 000		2 000	32,1
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	250	250	0	100	500		500	100,0
Total recettes d'ordre	3 821 978	3 515 492	306 486	91	3 472 361		3 472 361	-9,1

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	9 423 000	9 116 514	306 486	96	9 342 430		9 342 430	-0,9

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

EXTRAIT du REGISTRE
COMITEde Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation
et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation :
18 février 2025**Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du
quorum en vertu de l'article 7 des statuts votés le 21/02/2024 :**
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste
jointe, formant majorité des membres en exercice.**Pouvoirs :**Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS,
ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS,
MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.**Assistaient à la séance :**

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le
préfet de Saône et Loire,Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagne-
ment des territoires,SYDRO 71 : Mesdames BENGRIE et MAZILLE, Messieurs
B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET**Etaient excusés :**Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par
M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire,
Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des
communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du
Maconnais Beaujolais (MBA),Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Chalon,Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission
politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.**N° CS202506**BUDGET annexe
SECURISATION
2025

CS202506

Budget annexe Sécurisation 2025

Annexe 6 : Maquette simplifiée

Le compte financier unique a été approuvé et les comptes 2024 arrêtés.

Les points précédents ont permis ainsi de constater d'une part les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2024 et d'autre part de valider les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

Le budget primitif 2025, reprend les orientations du débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2024. Il est proposé au vote, sous référentiel M57, avec les dépenses et les recettes nouvelles de l'année 2025, la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année 2024. Il est assujéti à TVA. L'instruction M57, donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il sera proposé de renouveler cette autorisation dans la limite d'une fongibilité de 7.5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel) comme prévu au Règlement financier.

➤ La section de fonctionnement s'équilibre à 747 365 € :

Les dépenses sont détaillées comme suit :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général et Charges de personnel pour 333 950 € :
Les dépenses intègrent le coût lié au personnel affecté par la collectivité de rattachement et autres frais généraux (0.012 €/m³) reversé à la collectivité de rattachement pour 196 000 €, ainsi qu'une prévision des dépenses d'assurances, d'entretien, travaux et honoraires pour 137 950 €.
- Dépenses d'ordre 413 415 € :
023 – Virement à la section d'investissement pour 370 220 € : cette dépense d'ordre budgétaire représente le montant reversé en section d'investissement pour l'autofinancement des actions du SYDRO 71.
042- dotation amortissement : 43 195 € (travaux interconnexion : Région de Verdun/Basse Dheune, Gourgeoise/Smemac, Sornin/Brionnais, Arconce /Guye, Smecso/Mba et SmeNm/CaGc)

Les recettes sont détaillées comme suit :

- Chapitre 70 – Produit des services, domaine et ventes diverses pour 360 000 € : Ces recettes propres se composent de la contribution perçue auprès des adhérents de 0.033 €/m³ HT.
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 362 706.34 €
- Recettes d'ordre :
777- Quote-part des subventions transférées : 24 658 €

➤ La section d'investissement s'établit à 1 314 034 € :

Les dépenses intègrent :

- Chapitre 20 pour 297 119 € : Etude et concessions droits similaires dont 245 619 € de report, Est incluse l'étude afin d'actualiser et réviser le schéma directeur départementale des interconnexions.
- Chapitre 23 pour 937 256 € - dont report : montant des travaux en cours de réalisation pour 200 000 €.
- Dépenses d'ordre :
040- 13911 et 13913 : 24 658 € (subvention sur travaux de sécurisation)
041- 21531 : 55 000 € pour intégration des frais d'étude et insertion pour réalisation.

Les recettes comptabilisent :

- Chapitre 13 pour 400 000 € report : subventions accordées par le Département pour la réalisation des travaux de sécurisation.
- R001 - pour 385 101 € : excédent d'investissement reporté
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 60 518 €
- Les recettes d'ordre 468 415 € :

021 - Virement de la section de fonctionnement pour 370 219.98 €

040 - Amortissement réseaux : 43 194.64 €

041- 2031 et 2033 : 55 000 € pour intégration des frais d'étude et insertion pour réalisation.

La Présidente soumet cette proposition au vote du Comité syndical.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2025 tel que présenté et autorise une fongibilité des crédits limitée à 7.5%.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	317 053	145 038	172 015	45	333 950		333 950	5,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	114 950		114 950	0	114 950		114 950	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	202 103	145 038	57 065	71	219 000		219 000	8,4
65 - Autres charges de gestion courante	50		50	0				-100,0
Total dépenses réelles	317 103	145 038	172 065	45	333 950		333 950	5,3
Total dépenses d'ordre	263 822	16 870	246 952	6	413 415		413 415	56,7
Total dépenses de fonctionnement	580 926	161 908	419 017	27	747 365		747 365	28,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	367 000	371 206	-4 206	101	360 000		360 000	-1,9
002 - Excédent de fonctionnement reporté	201 103	201 103	0	100	362 706		362 706	80,4
Total recettes réelles	568 103	572 309	-4 206	100	722 706		722 706	27,2
Total recettes d'ordre	12 822	12 822	0	100	24 658		24 658	92,3
Total recettes de fonctionnement	580 925	585 131	-4 206	100	747 364		747 365	28,7

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement	-1	423 223	-423 224	-999	-1		-1	0,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	317 053	145 038	172 015	45	333 950		333 950	5,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	114 950		114 950	0	114 950		114 950	0,0
615231 - Voiries	44 950		44 950	0	44 950		44 950	0,0
615232 - Réseaux	50 000		50 000	0	50 000		50 000	0,0
6156 - Maintenance	10 000		10 000	0	10 000		10 000	0,0
6161 - Multirisques	10 000		10 000	0	10 000		10 000	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	202 103	145 038	57 065	71	219 000		219 000	8,4
62268 - Autres honoraires, conseils...	23 000		23 000	0	23 000		23 000	0,0
6231 - Annonces et insertions	403	604	-201	149				-100,0
62871 - A la collectivité de rattachement	178 700	144 434	34 266	80	196 000		196 000	9,7
65 - Autres charges de gestion courante	50		50	0				-100,0
65888 - Autres	50		50	0				-100,0
Total dépenses réelles	317 103	145 038	172 065	45	333 950		333 950	5,3

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	246 952		246 952	0	370 220		370 220	49,9
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	16 870	16 870	0	100	43 195		43 195	156,0
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	16 870	16 870	0	100	43 195		43 195	156,0
Total dépenses d'ordre	263 822	16 870	246 952	6	413 415		413 415	56,7

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	580 926	161 908	419 017	27	747 365		747 365	28,7

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	367 000	371 206	-4 206	101	360 000		360 000	-1,9
70388 - Autres redevances et recettes diverses	367 000	371 206	-4 206	101	360 000		360 000	-1,9
002 - Excédent de fonctionnement reporté	201 103	201 103	0	100	362 706		362 706	80,4
Total recettes réelles	568 103	572 309	-4 206	100	722 706		722 706	27,2

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	12 822	12 822	0	100	24 658		24 658	92,3
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	12 822	12 822	0	100	24 658		24 658	92,3
Total recettes d'ordre	12 822	12 822	0	100	24 658		24 658	92,3

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	580 925	585 131	-4 206	100	747 364		747 365	28,7

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	275 500	29 499	246 001	10	51 500	245 619	297 119	7,8
23 - Immobilisations en cours	1 014 000	608 118	405 882	59	737 256	200 000	937 256	-7,6
Total dépenses réelles hors opérations	1 289 500	637 617	651 883	49	788 756	445 619	1 234 375	-4,3
Total dépenses d'ordre	12 822	12 822	0	100	79 658		79 658	521,3
Total dépenses d'investissement	1 302 322	650 439	651 883	49	868 415	445 619	1 314 034	0,9

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	307 089	307 089	0	100	385 101		385 101	25,4
10 - Dotations, fonds divers et réserves	644 159	644 159	0	100	60 518		60 518	-90,6
13 - Subventions d'investissement reçues	87 252	67 422	19 830	77	400 000		400 000	358,4
Total recettes réelles hors opérations	1 038 500	1 018 670	19 830	98	845 619		845 619	-18,6
Total recettes d'ordre	263 822	16 870	246 952	6	468 415		468 415	77,5
Total recettes d'investissement	1 302 322	1 035 540	266 782	79	1 314 034		1 314 034	0,9

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		385 101	-385 101	0	445 619	-445 619		

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	275 500	29 499	246 001	10	51 500	245 619	297 119	7,8
2031 - Frais d'études	274 500	28 881	245 619	10	50 000	245 619	295 619	7,7
2033 - Frais d'insertion	1 000	618	382	61	1 500		1 500	50,0
23 - Immobilisations en cours	1 014 000	608 118	405 882	59	737 256	200 000	937 256	-7,6
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 014 000	608 118	405 882	59	737 256	200 000	937 256	-7,6
Total dépenses réelles hors opérations	1 289 500	637 617	651 883	49	788 756	445 619	1 234 375	-4,3

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	12 822	12 822	0	100	24 658		24 658	92,3
13911 - Etat et établissements nationaux	6 020	5 245	775	87	6 020		6 020	0,0
13913 - Départements	6 803	7 578	-775	111	18 639		18 639	174,0
041 - Opérations patrimoniales					55 000		55 000	0,0
21531 - Réseaux d'adduction d'eau					55 000		55 000	0,0
Total dépenses d'ordre	12 822	12 822	0	100	79 658		79 658	521,3

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	1 302 322	650 439	651 883	49	868 414	445 619	1 314 033	0,9

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	307 089	307 089	0	100	385 101		385 101	25,4
10 - Dotations, fonds divers et réserves	644 159	644 159	0	100	60 518		60 518	-90,6
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	644 159	644 159	0	100	60 518		60 518	-90,6
13 - Subventions d'investissement reçues	87 252	67 422	19 830	77	400 000		400 000	358,4
1311 - Etat et établissements nationaux	18 622	67 422	-48 800	362				-100,0
1313 - Départements	68 630		68 630	0	400 000		400 000	482,8
Total recettes réelles hors opérations	1 038 500	1 018 670	19 830	98	845 619		845 619	-18,6

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	246 952		246 952	0	370 220		370 220	49,9
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	16 870	16 870	0	100	43 195		43 195	156,0
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	16 870	16 870	0	100	43 195		43 195	156,0
041 - Opérations patrimoniales					55 000		55 000	0,0
2031 - Frais d'études					53 000		53 000	0,0
2033 - Frais d'insertion					2 000		2 000	0,0
Total recettes d'ordre	263 822	16 870	246 952	6	468 415		468 415	77,5

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	1 302 322	1 035 540	266 782	79	1 314 034		1 314 034	0,9

OPERATION N°

	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation :
18 février 2025

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts votés le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202507

BUDGET annexe
AMOMOE
2025

CS202507

Budget annexe AMOMOE 2025

Annexe 7 : Maquette simplifiée

Le compte financier unique a été approuvé et les comptes 2024 arrêtés.

Les points précédents ont permis ainsi de constater d'une part les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2024 et d'autre part de valider, le cas échéant, les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

Le budget primitif 2025, reprend les orientations du débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2024. Il est proposé au vote, sous référentiel M57, avec les dépenses et les recettes nouvelles de l'année 2025 et la reprise des résultats de l'exercice précédent. Absence de restes à réaliser 2024.

Il est établi en tenant compte de l'adhésion effective des 12 collectivités suivantes : le SIE BASSE DHEUNE, le SIVOM de CUSSY EN MORVAN, le SME de LA SEILLETTE, CLUNY, le SIE de BRESSE NORD, le SMAEP CHALON SUD EST, SME de LA PETITE GROSNE, le SIE de la HAUTE GROSNE, le SIE de la Région de VERDUN sur LE DOUBS, le SIE du NORD de MACON, le SME de CHALON SUD OUEST et CHAUFFAILLES.

A noter que pour la première année trois techniciens et un ingénieur impacteront ce budget. L'estimation est la suivante : 100 % pour 2 techniciens, 80% pour un technicien, et 30% pour un ingénieur.

Les cotisations 2025 tiennent compte de ces éléments.

Par ailleurs, l'instruction M57, donnant la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il sera proposé de renouveler cette autorisation dans la limite d'une fongibilité de 7.5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel) comme prévu au Règlement financier.

➤ La section de fonctionnement s'équilibre à 256 245 € :

Les dépenses sont détaillées comme suit :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour 128 948 € : Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement, dont la quote-part à reverser au BP, estimée à 68 000 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel pour 123 600 € : Le chapitre retrace les charges de personnel.
- Dépenses d'ordre 3 497 € :

Chapitre 042 -6811 - Dotation aux amortissements et provisions pour 3 497 € : Amortissements d'un véhicule, de matériel informatique et mobilier de bureau.

Les Recettes sont détaillées comme suit :

- Chapitre 74 – Dotations et participations pour 215 000 €
- Ce chapitre intègre les participations des collectivités adhérentes.
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 41 243 €

➤ La section d'investissement s'établit à 30 916 € :

Les dépenses intègrent :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles pour 5000 €
- Ce chapitre permet de financer l'achat de logiciels informatiques.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 25 916 €

Ce chapitre regroupe les acquisitions de véhicules, matériel informatique, de mobilier de bureau ou d'autres matériels.

Les recettes comptabilisent :

- R001 - pour 27 419,22 € : Excédent d'investissement reporté
- Les recettes d'ordre :

040 – 28182 Ecritures d'ordre pour les amortissements pour 3 497 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 071-257103424-20250225-CS202507-BF

S²LO

La Présidente soumet cette proposition au vote du Comité syndical.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Comité syndical **ADOpte** le budget primitif 2025 tel que présenté et autorise une fongibilité des crédits limitée à 7.5%.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	102 795	95 824	6 971	93	128 948		128 948	25,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	15 300	8 700	6 600	56	14 668		14 668	-4,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	33 195	27 934	5 260	84	38 780		38 780	16,8
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	54 300	59 190	-4 890	109	75 500		75 500	39,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	137 150	107 296	29 854	78	123 600		123 600	-9,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000	12 668	-9 668	422	7 500		7 500	150,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 150	1 145	1 005	53	1 800		1 800	-16,3
64 - CHARGES DE PERSONNEL	132 000	93 484	38 516	70	114 300		114 300	-13,4
65 - Autres charges de gestion courante	10	3	7	30	200		200	999,9
Total dépenses réelles	239 955	203 124	36 831	84	252 748		252 748	5,3
Total dépenses d'ordre	3 197	7 197	-4 000	225	3 497		3 497	9,4
Total dépenses de fonctionnement	243 151	210 321	32 831	86	256 245		256 245	5,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
74 - Dotations et participations	207 000	211 337	-4 337	102	215 000		215 000	3,9
75 - Autres produits de gestion courante	2		2	0	2		2	0,0
77 - Produits spécifiques		4 077	-4 077	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	36 149	36 149	0	100	41 243		41 243	14,1
Total recettes réelles	243 151	251 563	-8 412	103	256 245		256 245	5,4
Total recettes de fonctionnement	243 151	251 563	-8 412	103	256 245		256 245	5,4

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		41 242	-41 242	0				

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	102 795	95 824	6 971	93	128 948		128 948	25,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	15 300	8 700	6 600	56	14 668		14 668	-4,1
60622 - Carburants	12 000	7 443	4 557	62	11 768		11 768	-1,9
60632 - Fournitures de petit équipement	1 700	243	1 457	14	1 000		1 000	-41,2
60636 - Habillement et vêtements de travail		154	-154	0	300		300	0,0
6064 - Fournitures administratives	1 600	860	740	53	1 600		1 600	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	33 195	27 934	5 260	84	38 780		38 780	16,8
6132 - Locations immobilières	1 500	1 420	80	94	1 500		1 500	0,0
61351 - Matériel roulant	6 460	6 336	124	98	12 000		12 000	85,8
614 - Charges locatives et de copropriété	1 835	1 856	-22	101	2 000		2 000	9,0
61551 - Matériel roulant	3 000	602	2 398	20	1 000		1 000	-66,7
6156 - Maintenance	2 400	2 679	-279	111	2 900		2 900	20,8
6161 - Multirisques	200	150	50	75	200		200	0,0
6168 - Autres	13 000	14 339	-1 339	110	16 000		16 000	23,1
6182 - Documentation générale et technique	300	180	120	60	180		180	-40,0
6184 - Versements à des organismes de formation	4 500	372	4 128	8	3 000		3 000	-33,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	54 300	59 190	-4 890	109	75 500		75 500	39,0
62268 - Autres honoraires, conseils...	500	569	-69	113	700		700	40,0
6236 - Catalogues et imprimés		665	-665	0	300		300	0,0
6247 - Transports collectifs du personnel	1 800	1 099	701	61	1 500		1 500	-16,7
6251 - Voyages, déplacements et missions	2 200	2 658	-458	120	3 000		3 000	36,4
6261 - Frais d'affranchissement	600		600	0	600		600	0,0
6262 - Frais de télécommunications	1 000	768	232	76	900		900	-10,0
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 000		1 000	0	500		500	-50,0
62871 - A la collectivité de rattachement	47 200	53 431	-6 231	113	68 000		68 000	44,1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	137 150	107 296	29 854	78	123 600		123 600	-9,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000	12 668	-9 668	422	7 500		7 500	150,0
6218 - Autre personnel extérieur	3 000	12 668	-9 668	422	7 500		7 500	150,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 150	1 145	1 005	53	1 800		1 800	-16,3
6332 - Cotisations versées au FNAL	150	54	96	36	100		100	-33,3
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 000	593	407	59	800		800	-20,0
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 000	498	502	49	900		900	-10,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	132 000	93 484	38 516	70	114 300		114 300	-13,4
64111 - Rémunération principale	56 000	45 805	10 195	81	53 000		53 000	-5,4
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 100	898	202	81	1 000		1 000	-9,1
64118 - Autres indemnités	28 000	18 597	9 403	66	23 000		23 000	-17,9
6451 - Cotisations à l'URSSAF	26 000	7 121	18 879	27	13 500		13 500	-48,1
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	19 000	20 025	-1 025	105	22 000		22 000	15,8

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	550		550	0	550		550	0,0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	200	184	16	92	250		250	25,0
6474 - Versements aux oeuvres sociales	650	434	216	66	500		500	-23,1
6475 - Médecine du travail, pharmacie	500	420	80	84	500		500	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	10	3	7	30	200		200	999,9
65888 - Autres	10	3	7	30	200		200	999,9
Total dépenses réelles	239 955	203 124	36 831	84	252 748		252 748	5,3

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 197	7 197	-4 000	225	3 497		3 497	9,4
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.		4 000	-4 000	0				
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	3 197	3 197	0	100	3 497		3 497	9,4
Total dépenses d'ordre	3 197	7 197	-4 000	225	3 497		3 497	9,4

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	243 151	210 321	32 831	86	256 245		256 245	5,4

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
74 - Dotations et participations	207 000	211 337	-4 337	102	215 000		215 000	3,9
74748 - Autres communes	207 000	211 337	-4 337	102	215 000		215 000	3,9
75 - Autres produits de gestion courante	2	2	0	0	2		2	0,0
75888 - Autres	2	2	0	0	2		2	0,0
77 - Produits spécifiques		4 077	-4 077	0				
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale		77	-77	0				
775 - Produits des cessions d'immobilisations		4 000	-4 000	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	36 149	36 149	0	100	41 243		41 243	14,1
Total recettes réelles	243 151	251 563	-8 412	103	256 245		256 245	5,4

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	243 151	251 563	-8 412	103	256 245		256 245	5,4

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	5 000		5 000	400,0
21 - Immobilisations corporelles	22 419		22 419	0	25 916		25 916	15,6
Total dépenses réelles hors opérations	23 419		23 419	0	30 916		30 916	32,0
Total dépenses d'investissement	23 419		23 419	0	30 916		30 916	32,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	20 222	20 222	0	100	27 419		27 419	35,6
Total recettes réelles hors opérations	20 222	20 222	0	100	27 419		27 419	35,6
Total recettes d'ordre	3 197	7 197	-4 000	225	3 497		3 497	9,4
Total recettes d'investissement	23 419	27 419	-4 000	117	30 916		30 916	32,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		27 419	-27 419	0				

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	1 000		1 000	0	5 000		5 000	400,0
2051 - Concessions et droits similaires	1 000		1 000	0	5 000		5 000	400,0
21 - Immobilisations corporelles	22 419		22 419	0	25 916		25 916	15,6
21828 - Autres matériels de transport	19 000		19 000	0	20 100		20 100	5,8
21838 - Autre matériel informatique	2 500		2 500	0	3 000		3 000	20,0
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	919		919	0	2 816		2 816	206,4
Total dépenses réelles hors opérations	23 419		23 419	0	30 916		30 916	32,0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	23 419		23 419	0	30 916		30 916	32,0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	20 222	20 222	0	100	27 419		27 419	35,6
Total recettes réelles hors opérations	20 222	20 222	0	100	27 419		27 419	35,6

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 197	7 197	-4 000	225	3 497		3 497	9,4
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.		4 000	-4 000	0				
281828 - Autres matériels de transport	2 971	2 971	0	100	2 971		2 971	0,0
281838 - Autre matériel informatique	226	226	0	100	226		226	0,1
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers					300		300	0,0
Total recettes d'ordre	3 197	7 197	-4 000	225	3 497		3 497	9,4

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	23 419	27 419	-4 000	117	30 916		30 916	32,0

OPERATION N°

	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

Séance du 25 février 2025

**Date de la convocation :
18 février 2025**

En exercice

67

Présents

32

Pouvoirs

12

Nombre de mandats : 44

N° CS202508

Fonds de renouvellement
Programme financier 2025

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts votés le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

CS202508

Fonds de renouvellement - Programme financier 2025

Annexe 8 : Programme 2025

Comme évoqué, lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB), le montant total des projets de travaux déposés en vue de l'obtention d'une aide financière au titre du Fonds de renouvellement 2025 reste très important, puisque 5 591 015 € HT de subventions sont sollicités cette année. 24 collectivités pour un montant total de 12 733 831 € HT de travaux estimé sont concernées.

Cela illustre ce qu'a relevé le Département dans son observatoire de l'Eau 2024 : le taux de renouvellement en Saône et Loire n'a jamais été aussi élevé, avec un taux de 1.00 % par an sur les 5 dernières années (1.08 % pour nos adhérents), alors que la moyenne nationale 2022 était à 0.65 %.

Avec un taux moyen d'aides identique à 2024, soit 42,50 %, le montant prévisionnel des subventions sollicitées ne pouvait en l'état être honoré (DOB 2025). Aussi, conformément au Chapitre IV - article 19.3 du règlement intérieur, sur proposition du bureau, le Comité syndical a validé, par délibération n° CS202419B, le plafonnement de l'aide allouée au titre de la programmation financière 2025. Ce plafonnement est fixé à 130% de la contribution 2024, pour les collections dont le ratio « perçu/versé » est compris entre 50% et 100% et concerne 5 collectivités. Ainsi, celles-ci se verront proposer un montant de subvention égale à leur contribution 2024 auquel sera ajoutée une majoration de 30 % pour la totalité de leur programme de travaux 2025.

Détail du financement

- SYDRO 71 : Le montant total des participations est estimé à 3 300 000 € (volume prévisionnel 8 050 000 m³ au taux maintenu à 0,41€/m³ voté lors du Comité syndical du 17/12/2024).
- Département de Saône et Loire : 8 dossiers ont été proposés pour l'appel à projets lancé par le Département pour un montant total de 471 990 € :
- Agences de l'Eau : 5 demandeurs sont éligibles auprès des Agences de l'eau. Toutefois, compte tenu du manque de visibilité concernant le montant des aides allouées, la programmation financière 2025 est construite en tenant compte d'un taux d'aide AE de 20%, sachant que le taux d'aide des Agences de l'eau devrait être compris entre 30 % et 70 %.

En cas de financement du projet par un autre financeur public (Département, Agence de l'Eau...), le taux de l'aide apportée par le SYDRO 71, sera modulé conformément au Chapitre IV -Art 19.5 du règlement intérieur.

Compte tenu de ces éléments, et des reliquats antérieurs, le programme de financement 2025 SYDRO 71 est arrêté à 4 180 517 €.

Cet exposé entendu, sur proposition du bureau, le Comité syndical réduit aux membres bénéficiaires du Fonds de renouvellement :

- accepte le programme financier 2025 de Renouvellement AEP pour un montant total de 4 180 517 € HT tel que présenté ci-dessus,
- dit que les collectivités bénéficiaires d'aides accordées par plusieurs financeurs publics verront le taux d'aide du SYDRO 71 ajusté conformément à son règlement intérieur,

- dit que le montant des aides allouées par le SYDRO 71 soit 4 180 517 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 20 – article 204148225 intitulé « subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales – Année 2025 » du budget principal du Syndicat.

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Isabelle Lagoutte", written over the circular stamp.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 071-257103424-20250225-CS202508-DE



FONDS DE RENOUVELLEMENT
OPERATIONS FAISANT L'OBJET DE DEMANDES DE SUBVENTIONS - PROGRAMME 2025
PROPOSITION D'OCTROI DE SUBVENTIONS AVEC PLAFONNEMENT DES AIDES FINANCIERES
Délibération du Comité syndical du 17-12-2024

Collectivité	N°	Localisation des travaux : commune	Localisation des travaux : lieu-dit	Taux aide global individualisé 2025	Montant projet sollicité 2025	Montant subvention individualisé 2025	Taux aide global après plafonnement et/ou après aides extérieures	Subvention attribuée après plafonnement et/ou après aides extérieures	Subvention totale attribuée SYDRO 71 2025
ANOST	1	ANOST	Renouvellement du réseau d'eau potable sur le réseau Joux Bourg dans le secteur Dront/La Bussière. Dérogation du 18/04/2024.	41	115 000 €	47 150 €	12,54	14 418 €	14 418 €
CURGY	1	CURGY	Renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Collonges Les Châtaigniers.	43	74 237 €	31 922 €	39,48	29 312 €	29 312 €
SAINT-LEGER-DU-BOIS	1	SAINT-LEGER-DU-BOIS	Renouvellement de la conduite d'eau potable Chemin du lavoir à Champigny alimentant Champéceuil.	50	23 074 €	11 537 €	50,00	11 537 €	11 537 €
SIVOM ARROUX-BRACONNE	1	LA COMELLE	Renouvellement du réseau d'eau potable du Bois de La Cane au bourg de La Comelle. Dérogation du 17/12/2024.	47,5	169 967 €	80 734 €	47,50	80 734 €	80 734 €
SIVOM ARROUX-BRACONNE	2	ETANG SUR ARROUX	Renouvellement du réseau d'eau potable au lotissement Les Moulants. Dérogation du 17/12/2024.	47,5	105 232 €	49 985 €	47,50	49 985 €	49 985 €
SIVOM de CUSSY-EN-MORVAN	1	CUSSY-EN-MORVAN	Renouvellement du réseau d'eau potable "Le Crapissot - du hameau au réservoir".	44,5	99 937 €	44 472 €	44,50	44 472 €	44 472 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GOURGEOISE	1	MONTHELON	Renouvellement du réseau d'eau potable entre le puits de Monthelon et Bruyères.	47,5	80 160 €	38 076 €	47,50	38 076 €	38 076 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	1	BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	Alimentation service GIVRY 3ème tranche - sortie BUXY à voie verte - RD 981.	44,5	328 709 €	146 276 €	44,50	146 276 €	146 276 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	2	DRACY LE FORT	Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Champs.	44,5	125 429 €	55 816 €	44,50	55 816 €	55 816 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	3	DRACY LE FORT	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue de Givry.	44,5	36 760 €	16 358 €	44,50	16 358 €	16 358 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	4	MONTAGNY LES BUXY	Renouvellement du réseau d'eau potable Mont Cuchot à Moulin Charles.	44,5	266 619 €	118 645 €	44,50	118 645 €	118 645 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	5	SAINT AMBREUIL	Renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Concise - tranche 2 côté autoroute A6.	44,5	97 527 €	43 400 €	44,50	43 400 €	43 400 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	6	SAINT DESERT	Renouvellement du réseau d'eau potable rue des 4 chemins - bourg au chemin des plantes et rue Moulin Mirault.	44,5	182 157 €	81 060 €	44,50	81 060 €	81 060 €
Syndicat Mixte des eaux de CHALON SUD-OUEST	7	SAINT DESERT	Renouvellement du réseau d'eau potable rue des 4 chemins - chemin des plantes à RD 981 + vanne de vidange route de Grange et basculement branchement voie verte.	44,5	62 799 €	27 946 €	44,50	27 946 €	27 946 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	1	CIEL	Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Chapot "de KP1 à sortie Chapot".	45,5	177 024 €	80 546 €	25,50	45 141 €	45 141 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	2	ALLERIOT	Renouvellement du réseau d'eau potable rue Gratte loup.	45,5	49 288 €	22 426 €	45,50	22 426 €	22 426 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	3	VERDUN SUR LE DOUBS	Renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Fraternité.	45,5	53 237 €	24 223 €	15,50	8 252 €	8 252 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	4	VERDUN SUR LE DOUBS	Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Oies.	45,5	22 511 €	10 243 €	15,50	3 489 €	3 489 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de VERDUN-SUR-LE-DOUBS	5	NAVILLY	Renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Forêt.	45,5	70 580 €	32 114 €	25,50	17 998 €	17 998 €
CHAROLLES	1	CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue des Eglantines.	44,5	76 915 €	34 227 €	44,50	34 227 €	34 227 €
CHAROLLES	2	CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin de la baignade.	44,5	65 805 €	29 283 €	44,50	29 283 €	29 283 €
CHAROLLES	3	CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de généralard.	44,5	44 710 €	19 896 €	44,50	19 896 €	19 896 €
CHAROLLES	4	CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue de bourgogne.	44,5	63 088 €	28 074 €	44,50	28 074 €	28 074 €
CHAUFFAILLES	1	CHAUFFAILLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Route des Fonds d'en Haut. Dérogation du 17/12/2024.	45,5	100 000 €	45 500 €	45,50	45 500 €	45 500 €
CHAUFFAILLES	2	CHAUFFAILLES	Renouvellement du réseau d'eau potable en sortie du réservoir de la Gare. Dérogation du 17/12/2024.	45,5	52 000 €	23 660 €	45,50	23 660 €	23 660 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	1	VENDENESSE LES CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin des Fougères.	43	205 438 €	88 338 €	13,00	26 707 €	243 958 €
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	2	VENDENESSE LES CHAROLLES	Renouvellement du réseau d'eau potable Plainchassagne.	43	319 050 €	137 192 €	31,92	101 849 €	
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	3	SAINT BONNET DE JOUX	Renouvellement du réseau d'eau potable Availly.	43	194 756 €	83 745 €	31,92	62 171 €	
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	4	SAINT LEGER LES PARAY	SAE du CHAROLLAIS : renouvellement du réseau d'eau potable Le Breuil.	43	54 810 €	23 568 €	31,92	17 497 €	
Syndicat intercommunal des eaux de L'ARCONCE	5	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	SAE du CHAROLLAIS : renouvellement du réseau d'eau potable Champ Ravet - station de La Vallière.	43	111 940 €	48 134 €	31,92	35 734 €	
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	1	GRURY	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Racauds.	41	537 272 €	220 282 €	24,67	132 540 €	273 040 €
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	2	CRESSY SUR SOMME	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue des Ecoles.	41	241 715 €	99 103 €	11,00	26 589 €	
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	3	CRESSY SUR SOMME	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue de l'Eglise.	41	114 917 €	47 116 €	24,67	28 349 €	
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	4	CRESSY SUR SOMME	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue de l'Europe.	41	62 392 €	25 581 €	24,67	15 391 €	

**FONDS DE RENOUVELLEMENT
OPERATIONS FAISANT L'OBJET DE DEMANDES DE SUBVENTIONS - PROGRAMME 2025
PROPOSITION D'OCTROI DE SUBVENTIONS AVEC PLAFONNEMENT DES AIDES FINANCIERES
Délibération du Comité syndical du 17-12-2024**

Collectivité	N°	Localisation des travaux : commune	Localisation des travaux : lieu-dit	Taux aide global Individualisé 2025	Montant projet sollicité 2025	Montant subvention individualisé 2025	Taux aide global après plafonnement et/ou après aides extérieures	Subvention attribuée après plafonnement et/ou après aides extérieures	Subvention totale attribuée SYDRO 71 2025
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	5	VITRY SUR LOIRE	Renouvellement du réseau d'eau potable Champ de la Croix. Dérogation du 14/02/2025.	41	209 673 €	85 966 €	24,67	51 724 €	
Syndicat intercommunal des eaux de BORDS DE LOIRE	6	ISSY L'VEVQUE	Renouvellement du réseau d'eau potable Le Ragotier.	41	74 778 €	30 659 €	24,67	18 447 €	
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCHE OUDRACHE	1	SAINT VINCENT BRAGNY	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de Palinges.	44,5	209 137 €	93 066 €	44,50	93 066 €	93 066 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCHE OUDRACHE	2	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	Renouvellement du réseau d'eau potable Le Montceau.	44,5	378 733 €	168 536 €	44,50	168 536 €	168 536 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCHE OUDRACHE	3	MARLY - CHASSY	Renouvellement du réseau d'eau potable La Pallissade.	44,5	282 057 €	125 515 €	44,50	125 515 €	125 515 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCHE OUDRACHE	4	SAINT LEGER LES PARAY	SAE du CHAROLLAIS : renouvellement du réseau d'eau potable Le Breuil.	44,5	37 800 €	16 821 €	44,50	16 821 €	16 821 €
Syndicat intercommunal des eaux de BOURBINCHE OUDRACHE	5	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	SAE du CHAROLLAIS : renouvellement du réseau d'eau potable Champ Ravet - station de La Vallière.	44,5	77 200 €	34 354 €	44,50	34 354 €	34 354 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	1	OUROUX SOUS LE BOIS SAINT MARIE	Détournement de conduite d'eau potable. Dérogation du 17/12/2024.	43	60 600 €	26 058 €	28,98	17 561 €	
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	2	MARCILLY LA GUEURCE	Renouvellement du réseau d'eau potable Pont RD 25.	43	45 000 €	19 350 €	28,98	13 040 €	
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	3	SAINT JULIEN DE CIVRY	Renouvellement du réseau d'eau potable Brosse à l'Eau.	43	341 500 €	146 845 €	28,98	98 962 €	
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	4	DYO	Renouvellement du réseau d'eau potable direction Ouroux.	43	756 200 €	325 166 €	28,98	219 136 €	570 898 €
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	5	SAINT SYMPHORIEN DES BOIS	Renouvellement du réseau d'eau potable Bobigny.	43	373 300 €	160 519 €	28,98	108 177 €	
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	6	COLOMBIER EN BRIONNAIS	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Bruyères.	43	223 400 €	96 062 €	13,00	29 042 €	
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	7	SAINT LEGER LES PARAY	SAE du CHAROLLAIS : renouvellement du réseau d'eau potable Le Breuil.	43	96 390 €	41 448 €	28,98	27 932 €	
Syndicat intercommunal des eaux du BRIONNAIS	8	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	SAE du CHAROLLAIS : renouvellement du réseau d'eau potable Champ Ravet - station de La Vallière.	43	196 860 €	84 650 €	28,98	57 047 €	
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIEENNE	1	ARTAIX	Renouvellement du réseau d'eau potable Impasse du Canal. Dérogation du 17/12/2024.	42,5	30 000 €	12 750 €	42,50	12 750 €	12 750 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIEENNE	2	MELAY	Renouvellement du réseau d'eau potable Moulin des Vernes.	42,5	68 000 €	28 900 €	42,50	28 900 €	28 900 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIEENNE	3	ARTAIX	Renouvellement du réseau d'eau potable Arcel.	42,5	41 000 €	17 425 €	42,50	17 425 €	17 425 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIEENNE	4	CHAMBILLY	Renouvellement du réseau d'eau potable La Grande Beluse.	42,5	31 000 €	13 175 €	42,50	13 175 €	13 175 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIEENNE	5	CERON	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de Lapaïsse.	42,5	12 000 €	5 100 €	42,50	5 100 €	5 100 €
Syndicat intercommunal des eaux de la SOLOGNE-LIGERIEENNE	6	CHENAY LE CHATEL	Renouvellement du réseau d'eau potable Fort Gibet.	42,5	26 000 €	11 050 €	42,50	11 050 €	11 050 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	1	FLEURY LA MONTAGNE	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de Charlieu (T2).	44,5	223 000 €	99 235 €	44,50	99 235 €	99 235 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	2	VAUBAN	Renouvellement du réseau d'eau potable du Bourg à l'étang de Beauverney (T1).	44,5	152 000 €	67 640 €	14,62	22 222 €	22 222 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	3	VAUBAN	Renouvellement du réseau d'eau potable En Bouraillon.	44,5	133 000 €	59 185 €	24,50	32 585 €	32 585 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	4	SAINT MARTIN DE LIXY	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de la Vanoise.	44,5	38 000 €	16 910 €	14,62	5 555 €	5 555 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	5	SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Petites Avaizes.	44,5	61 000 €	27 145 €	14,62	8 918 €	8 918 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	6	SAINT DENIS DE CABANNE	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du 11 novembre.	44,5	79 000 €	35 155 €	44,50	35 155 €	35 155 €
Syndicat intercommunal des eaux de la VALLEE DU SORNIN	7	CHASSIGNY SOUS DUN	Renouvellement du réseau d'eau potable Le Stade.	44,5	48 000 €	21 360 €	44,50	21 360 €	21 360 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	1	POURLANS	Renouvellement du réseau d'eau potable de la station à route de Dole, rue de la croix / rue de la Mairie / place de l'église / RD 203.	45,5	301 715 €	137 280 €	45,50	137 280 €	137 280 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	2	POURLANS	Renouvellement du réseau d'eau potable Grande rue / chemin de la Crete.	45,5	246 983 €	112 377 €	45,50	112 377 €	112 377 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	3	POURLANS	Renouvellement du réseau d'eau potable rue Basse.	45,5	79 384 €	36 120 €	45,50	36 120 €	36 120 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	4	POURLANS	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Caire.	45,5	59 139 €	26 908 €	45,50	26 908 €	26 908 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	5	MERVANS	Renouvellement du réseau d'eau potable lieu-dit "Saint Claude".	irrecevable	7 416 €	€	-	€	€
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	6	MONTJAY	Renouvellement du réseau d'eau potable lieu-dit "Impasse des sources + étang du Moulin de Montjay.	45,5	108 342 €	49 296 €	45,50	49 296 €	49 296 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	7	MONTJAY	Renouvellement du réseau d'eau potable rue de Merlins.	45,5	50 158 €	22 822 €	45,50	22 822 €	22 822 €
Syndicat intercommunal des eaux de BRESSE-NORD	8	MONTJAY	Renouvellement du réseau d'eau potable Impasse des Merlins.	45,5	34 146 €	15 536 €	45,50	15 536 €	15 536 €
CLUNY	1	CLUNY	Renouvellement du réseau d'eau potable RD980 de Avenue Charles De Gaulle à Route de Jalogny.	45,5	158 745 €	72 229 €	25,50	40 480 €	40 480 €

FONDS DE RENOUVELLEMENT
OPERATIONS FAISANT L'OBJET DE DEMANDES DE SUBVENTIONS - PROGRAMME 2025
PROPOSITION D'OCTROI DE SUBVENTIONS AVEC PLAFONNEMENT DES AIDES FINANCIERES
Délibération du Comité syndical du 17-12-2024

Collectivité	N°	Localisation des travaux : commune	Localisation des travaux : lieu-dit	Taux aide global individualisé 2025	Montant projet sollicité 2025	Montant subvention individualisé 2025	Taux aide global après plafonnement et/ou après aides extérieures	Subvention attribuée après plafonnement et/ou après aides extérieures	Subvention totale attribuée SYDRO 71 2025
CLUNY	2	CLUNY	Renouvellement du réseau d'eau potable secteur chemin des Trépassés (+ amorces rue de la Chanaisie, rue porte des Prés + rue Porte de Paris).	45,5	126 635 €	57 619 €	25,50	32 292 €	32 292 €
MATOUR	1	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable liaison Grand Moulin / Chateauthiers (T1).	47,5	84 000 €	39 900 €	10,00	8 400 €	8 400 €
MATOUR	2	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable liaison Grand Moulin / Chateauthiers (T2).	47,5	67 000 €	31 825 €	27,50	18 425 €	18 425 €
MATOUR	3	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable cimetière	47,5	24 000 €	11 400 €	27,50	6 600 €	6 600 €
MATOUR	4	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable Crozet.	47,5	67 000 €	31 825 €	27,50	18 425 €	18 425 €
MATOUR	5	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Berlières.	47,5	23 000 €	10 925 €	27,50	6 325 €	6 325 €
MATOUR	6	MATOUR	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Royards.	47,5	35 000 €	16 625 €	27,50	9 625 €	9 625 €
MONTMELARD	1	MONTMELARD	Renouvellement du réseau d'eau potable sur Longverne. Dérogation du 11/02/2025.	45,5	18 115 €	8 242 €	45,50	8 242 €	8 242 €
SOLOGNY	1	SOLOGNY	Renouvellement du réseau d'eau potable Vieille Route.	45,5	326 465 €	148 542 €	45,50	148 542 €	148 542 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	1	LA VINEUSE SUR FREGANDE	Détournement de conduite d'eau potable P B-112. Dérogation du 17/12/2024.	44,5	81 000 €	36 045 €	24,50	19 845 €	19 845 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	2	SALORNAY SUR GUYE	Renouvellement du réseau d'eau potable lotissement de Conflie.	44,5	81 000 €	36 045 €	24,50	19 845 €	19 845 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	3	SALORNAY SUR GUYE	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue de l'Hôpital.	44,5	245 000 €	109 025 €	24,50	60 025 €	60 025 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	4	JONCY	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Panetier.	44,5	192 000 €	85 440 €	24,50	47 040 €	47 040 €
Syndicat intercommunal des eaux de la GUYE	5	LA VINEUSE SUR FREGANDE	Renouvellement du réseau d'eau potable refoulement surpresseur des Grands Buissons T1.	44,5	181 000 €	80 545 €	24,50	44 345 €	44 345 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	1	BERGESSERIN	Renouvellement du réseau d'eau potable RD 17 vers Mazille.	45,5	143 283 €	65 194 €	16,25	23 288 €	23 288 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	2	BERGESSERIN	Renouvellement du réseau d'eau potable Route du Branle.	45,5	25 828 €	11 752 €	45,50	11 752 €	11 752 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	3	TRAMAYES	Renouvellement du réseau d'eau potable des Trèves à la Chevrotte.	45,5	77 622 €	35 318 €	16,25	12 616 €	12 616 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	4	MAZILLE	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du midi.	45,5	35 531 €	16 167 €	16,25	5 775 €	5 775 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	5	NAVOUR SUR GROSNE	Renouvellement du réseau d'eau potable Route du Fornet.	45,5	40 424 €	18 393 €	45,50	18 393 €	18 393 €
Syndicat intercommunal des eaux de la HAUTE-GROSNE	6	TRAMBLY	Renouvellement du réseau d'eau potable RD 95.	45,5	105 217 €	47 874 €	45,50	47 874 €	47 874 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	1	BERZE-LA-VILLE	Renouvellement du réseau d'eau potable "Au Perret". Dérogation du 11/06/2024.	42,5	32 000 €	13 600 €	42,50	13 600 €	13 600 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	2	PRISSE	Renouvellement du réseau d'eau potable "le Bourg / rue des Préauds - RD 89". Dérogation du 11/06/2024.	42,5	86 000 €	36 550 €	42,50	36 550 €	36 550 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	3	BERZE-LA-VILLE	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Chardignys.	42,5	97 000 €	41 225 €	12,50	12 125 €	12 125 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	4	BERZE-LA-VILLE	Renouvellement du réseau d'eau potable Le Perret.	42,5	93 000 €	39 525 €	42,50	39 525 €	39 525 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	5	BUSSIÈRES	Renouvellement du réseau d'eau potable descente vers la galerie TGV.	42,5	110 000 €	46 750 €	42,50	46 750 €	46 750 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	6	CENVES	Renouvellement du réseau d'eau potable de la station des Rousserts au bourg.	42,5	190 000 €	80 750 €	42,50	80 750 €	80 750 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	7	CENVES	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de la Grange Paiseaud. Dérogation du 05/12/2024.	42,5	60 000 €	25 500 €	42,50	25 500 €	25 500 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	8	PRISSE	Renouvellement du réseau d'eau potable Les Farquets.	42,5	49 000 €	20 825 €	12,50	6 125 €	6 125 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	9	PRISSE	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de Mouhy.	42,5	55 000 €	23 375 €	42,50	23 375 €	23 375 €
Syndicat intercommunal des eaux de la PETITE GROSNE	10	SOLUTRE-POUILLY	Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin du prieuré.	42,5	97 000 €	41 225 €	12,50	12 125 €	12 125 €
TOTAUX ARRONDIS					12 583 831 €	5 527 265 €		4 180 517 €	4 180 517 €

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

**Date de la convocation :
18 février 2025**

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts votés le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202509

**Convention de mise à
disposition d'ouvrage
de transport d'eau
potable
Interconnexion
SMENM/MBA**

CS202509**Convention de mise à disposition d'ouvrage de transport d'eau potable
Interconnexion SMENM/MBA****Annexe 9**

Le nouveau pacte statutaire entériné par arrêté préfectoral n°2013028-0002 du 28 janvier 2013, fixe les compétences et actions du SYDRO 71.

Le chapitre I, des statuts modifiés, en son article 3 précise notamment que le SYDRO 71 « a pour objet la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable » pour les collectivités adhérentes.

De par cette compétence socle, le SYDRO 71 a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'interconnexion de secours entre le syndicat du Nord de Macon et Maconnais Beaujolais Agglomération.

Les caractéristiques et procédés de fonctionnement de ces ouvrages sont décrits dans le projet de convention de mise à disposition joint. Celle-ci a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des ouvrages du SYDRO 71 auprès du syndicat du Nord de Macon qui aura la charge d'en assurer l'exploitation, l'entretien et la maintenance,

Une 2e convention fixera les modalités techniques, administratives et financières de livraison d'eau potable à partir des ouvrages d'interconnexion de secours réalisés par le SYDRO 71 mis à disposition des collectivités exploitantes. Pour cette convention, des discussions sont en cours entre le SME NM et MBA pour en définir les modalités. Le SYDRO y est associé et sera aussi signataire de cette convention qui sera annexée à la convention MaD.

Ces projets de convention sont établis sur la base des projets de conventions type figurant au schéma directeur départemental des interconnexions elles-mêmes inspirées de celles mises en œuvre par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.

Les projets de conventions seront validés par les Syndicats mixtes des Eaux du Nord de Macon et par son délégataire et seront approuvés lors de sa prochaine assemblée délibérante du SME du Nord de Macon et de Maconnais Beaujolais Agglomération.

Après en avoir débattu, le Comité syndical :

- Approuve la convention mise à disposition d'ouvrage de transport d'eau potable,
- Autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- Donne pouvoir à la Présidente pour signer la convention d'échange d'eau entre le Syndicat NORD DE MACON et MACON BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL

de Sécurisation et de Gestion
des Réseaux d'Eau Potable

SYDRO 71

71 000 MACON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 février à 10H00 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi - Salle polyvalente de Dracy-le Fort,

sous la Présidence de Mme Isabelle LAGOUTTE – Présidente

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric NEVERS

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation :
18 février 2025

Etaient présents ou excusés avec pouvoir, compris dans le calcul du quorum en vertu de l'article 7 des statuts votés le 21/02/2024 :
Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants, dont liste jointe, formant majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Messieurs AUCAGNE, DANIEL, DESPLAT, DUCRET, DUVERNOIS, ENGEL, GLOVER-BLONDEAU, GUITTAT, IGONNET, LAPALUS, MATHIEU, PERCHE, PERRUCAUD, SOUFFLOT.

En exercice

85

Présents

40

Pouvoirs

14

Nombre de mandats : 54

Assistaient à la séance :

Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon, représentant Monsieur le préfet de Saône et Loire,

Didier MANIERE, Responsable politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires,

SYDRO 71 : Mesdames BENGRINE et MAZILLE, Messieurs B A ZARD, MARCEAU, PRELY et ROUILLET

Etaient excusés :

Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, excusé, représenté par M. Olivier TAINURIER, Sous-préfet de Chalon,

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, Jean-François FARENC, Président de l'Association des maires des communes rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71),

Jean-Patrick COURTOIS, Président de la Communauté d'agglomération du Maconnais Beaujolais (MBA),

Sébastien MARTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,

Stéphane BERNON, Directeur adjoint, et Yann AUCANT, Chargé de mission politique de l'eau, Direction de l'accompagnement des territoires.

N° CS202510

RETRAIT
DELIBERATION
N°CS202422

REFONTE DU REGIME
INDEMNITAIRE

CS202509

RETRAIT DELIBERATIOJN N°CS202422 REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE

Par délibération CS202422 le Comité syndical a décidé de mettre en place le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux. La délibération fixait les montants annuels maxima y correspondant.

Par courrier reçu du 04 février dernier, les services de la Préfecture de Saône et Loire nous informe d'une erreur dans les montants plafonds figurant dans la délibération.

Cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise Groupes de fonctions		IFSE (Non logé)	CIA
		Montants plafonds annuels	Montants plafonds annuels
Groupe 1	Gestionnaire technique, sujétions, qualifications...	12600 € / 11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Assistant technique, agent d'exécution	12 000 € / 10 800 €	1 200 €

En conséquence, le Comité est invité à se prononcer sur le retrait de la délibération CS202422 et à adopter une délibération incluant les rectifications demandées. Les autres termes de la délibération CS202422 resteraient inchangés.

Cet exposé entendu, le Comité syndical à l'unanimité :

- décide de retirer la délibération N°CS202422 du 17 décembre 2024,
- adopte la délibération relative au régime indemnitaire suivante :

Le SYDRO 71 prévoit le recrutement d'un agent technique, affecté aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, sur le grade d'adjoint technique. Il est nécessaire de prévoir le régime indemnitaire pour ce grade.

Aucune autre modification n'est apportée aux décisions suivantes :

Par délibération n° CS10/2017 en date du 15 février 2017, le Comité syndical a instauré pour les agents du SYDRO 71 relevant de la filière administrative, un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Par délibération n° CS30/2020 en date du 15 décembre 2020, le Comité syndical a instauré, pour les agents du SYDRO 71 relevant de la filière technique du cadre d'emploi des ingénieurs et techniciens, un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), et a modifié les plafonds du complément indemnitaire annuel pour la filière administrative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire des agents de la FPT, modifiant le décret n°91-875 qui établit les équivalences avec la FPE des cadres d'emplois de la FPT.

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'Intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (Journal officiel du 28/02/2019),

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 du ministère de la Décentralisation et de la fonction publique et du ministère des Finances et des comptes publics, relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu la délibération N°CS10-2017 du Comité syndical du SYDRO 71 instaurant le RIFSEEP pour les agents de la filière administrative,

Vu la délibération N°CS202412 du Comité syndical du SYDRO 71 instaurant le RIFSEEP pour les agents techniques des cadres d'emploi des ingénieurs et techniciens, et modifiant les plafonds du complément indemnitaire (CIA), pour la filière administrative,

Vu les avis du Comité Technique en date du 10 février 2016 et du 08 juillet 2020 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P,

Vu l'avis du Comité sociale territorial en date du 17 décembre 2024 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents du SYDRO 71,

I - Les principes statutaires du régime indemnitaire :

- Egalité :

- ♦ Application des mêmes règles pour les agents placés dans une situation équivalente ;

- Administration :

- ♦ Le Comité syndical fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat (art. 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).
- ♦ L'autorité territoriale (Président) est liée par les termes de la délibération du comité syndical. C'est elle qui met en place la modulation individuelle, liée notamment aux fonctions et à la valeur professionnelle.

Elle détermine les montants individuels dans la limite des taux, des coefficients, de l'enveloppe budgétaire dédiée, des modalités de répartition qui ont été préalablement votés par l'assemblée (critères et limites).

- Le régime indemnitaire se compose de deux parties :

- ♦ une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- ♦ un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre.

- Finalités :

- ♦ prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- ♦ susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- ♦ donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- ♦ renforcer l'attractivité de la collectivité ;
- ♦ fidéliser les agents ;
- ♦ favoriser une équité de rémunération entre filières.

II - Bénéficiaires :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel,
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel qui bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par ce régime indemnitaire.

III - Détermination des groupes de fonctions et des montants plafonds :

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Le décret axe l'indemnité sur l'appartenance de chaque corps à un groupe limité de fonctions déconnectées du grade des intéressés. La circulaire d'application préconise pour la fonction publique d'Etat de répartir les postes en :

- 4 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie A
- 3 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie B
- 2 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie C.

Les groupes de fonction sont hiérarchisés à l'intérieur de chaque catégorie, les groupes supérieurs devant être réservés aux postes les plus lourds ou les plus exigeants.

Un montant est ensuite déterminé pour chaque groupe de fonctions. Ainsi, lorsqu'un agent change de poste, il est possible que le montant de l'IFSE soit diminué, si le nouveau poste du fonctionnaire est classé dans un groupe inférieur. Un réexamen du montant de l'IFSE est donc obligatoire lors d'une mobilité interne.

Chaque poste doit être réparti au sein des groupes de fonctions selon les critères explicités par la circulaire :

- critère 1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- critère 2 : technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- critère 3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois des attachés territoriaux		Montant annuels maxima (Plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE Non logé	CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité, ...	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ...	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	20 400 €	3 600 €
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux		Montant annuels maxima (Plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	CIA
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services,	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ...	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, gestionnaire expert ...	14 650 €	1 995 €
Cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux		Montant annuels maxima (Plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	CIA
Groupe 1	Gestionnaire administratif, comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	10 800 €	1 200 €

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois des Ingénieurs		IFSE (Non logé)	CIA
Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels	Montants plafonds annuels
Groupe 1	Direction générale des services	36 210 €	8 820 €
Groupe 2	Direction ou responsabilité d'un service ou plusieurs services avec encadrement	32 130 €	8 280 €
Groupe 3	Responsabilité d'un service sans encadrement, chargé de mission, chef de projet	25 500 €	7 470 €
Cadre d'emplois des techniciens		IFSE (Non logé)	CIA

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels	Montants plafonds annuels
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service / expertise / direction et coordination des chantiers /chargé de mission	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Contrôleur de la mise en chantier et de l'exécution des ouvrages, surveillance et contrôle des travaux, Technicien études, Technicien énergie, Technicien logistique	14 650 €	1 995 €
Cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise Groupes de fonctions		IFSE (Non logé)	CIA
		Montants plafonds annuels	Montants plafonds annuels
Groupe 1	Gestionnaire technique, sujétions, qualifications...	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Assistant technique, agent d'exécution	10 800 €	1 200 €

IV - Modulations individuelles :

➤ Part fonctionnelle (IFSE) :

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Le montant annuel de l'IFSE est décidé par arrêté de l'autorité territoriale, en application des critères et indicateurs suivants, dans la limite du plafond annuel maximal fixé pour le groupe de fonctions correspondant :

Critères professionnels	Indicateurs
N° 1 – Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Responsabilité d'encadrement direct et niveau d'encadrement dans la hiérarchie, Responsabilité de coordination responsabilité de projet ou d'opération, Ampleur du champ d'action, Influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif)
N° 2 – Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions	Connaissances (de niveau élémentaire à expertise), Complexité, Niveau de qualification requis, Temps d'adaptation, Difficulté (exécution simple ou interprétation), Autonomie, initiative, Diversité des tâches, des dossiers ou projets, Diversité des compétences, Influence sur autrui.
N° 3 – Sujétions particulières ou degré d'expositions au poste au regard de l'environnement professionnel	Vigilance, risque d'accident, Responsabilité pour la sécurité d'autrui, Responsabilité financière, Déplacements, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité,

Relations internes et relations externes.

Le montant annuel de l'IFSE correspondant aux fonctions, ainsi déterminé, sera attribué par décision de l'autorité territoriale, aux agents exerçant les fonctions correspondantes.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent et notamment l'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures ; l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation ; la gestion d'un évènement exceptionnel permettant de renforcer ses acquis ;
- au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et sera proratisé au temps de travail.

➤ **Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA) :**

Le montant du CIA sera déterminé chaque année par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite du plafond annuel par groupe de fonctions, en prenant en compte la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent.

Le montant attribué pourra être compris en 0 et 100 % du plafond fixé pour le groupe de fonctions correspondant. Ce pourcentage est apprécié à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères suivants :

- résultats professionnels obtenus et tenue des objectifs
- compétences professionnelles et techniques
- qualités relationnelles
- capacités d'encadrement ou capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le CIA est fixé à l'issue des entretiens professionnels de l'année n-1 et sera versé annuellement.

Les agents nouvellement recrutés bénéficient immédiatement de ces dispositions, calculées sur la base de leur régime précédent, en attendant leur premier entretien professionnel au syndicat.

V - **La transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire :**

➤ **Le cumul avec d'autres régimes indemnitaires :**

Selon l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 : « l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ».

Ainsi, l'IFSE est non cumulable avec les primes et indemnités de même nature et notamment :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- L'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP),

En revanche, le RIFSEEP est cumulable avec :

- *La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.*
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement, etc.) ;
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA, etc.) ;
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes ...)

VI - **Modalités de maintien ou de suppression :**

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire, y compris accident de service : l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption : l'I.F.S.E. sera versée intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : l'I.F.S.E. ne sera pas versée.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

VII - La date d'effet :

Les dispositions détaillées ci-dessus prendront effet au 15/03/2025.

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 25/02/2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,

Isabelle LAGOUTTE



SYDRO 71

Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'eau potable

LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS ET POUVOIRS

Assemblée générale du 25/02/2025

FONDS DE RENOUVELLEMENT

	NOMBRE COLLECTIVITES	DELEGUES	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL PP	DELEGUES	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL PP
CG71	0	3	2	0	2	0	0	0	0
Communes	21	23	4	4	8	23	4	4	8
SIE	21	59	34	10	44	44	28	8	36
Total	42	85	40	14	54	67	32	12	44

Fait à Mâcon le, 25/02/2025

La Présidente

Isabelle LAGOUTTE



Arrêté préfectoral du 19 mars 2024

Conformément à l'article 7 des statuts votés le 21 février 2024, et à l'article 8 du RI, est compris dans le calcul du quorum, un délégué titulaire absent ayant donné pouvoir.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 071-257103424-20250225-CS202507-BF



S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS -CS20250225

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS -CS20250225

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	Conseil départemental 71	AMIOT Catherine	1		
T	Conseil départemental 71	BECOUSSE Jean-Claude	1		
T	Conseil départemental 71	CHENUET Carole			
S	Conseil départemental 71	MARTIN Sébastien			
S	Conseil départemental 71	BELTJENS Colette			
S	Conseil départemental 71	DAMY Nathalie			

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	ANOST	VAUCHEL Daniel			
S	ANOST	MILLERET Christian			
T	BERZE LE CHATEL	GUITTAT Christophe		1	A Christian Fassier
S	BERZE LE CHATEL	VAUCHER Pierre			
T	CHAROLLES	PERCHE Jean		1	A Joël Martin
S	CHAROLLES	BLANCHARD Jean-Charles			
T	CHAUFFAILLES	LACOMBE Jean-Pierre			
T	CHAUFFAILLES	ANDREVOY François			
S	CHAUFFAILLES	CARDON Hervé			
S	CHAUFFAILLES	VERCHERE Jean-René			
T	CLUNY	HES Haggai	1		
T	CLUNY	MARKO Nicolas			
S	CLUNY	ROULON Bemanrd			
S	CLUNY	VUE Aline			
T	CURGY	VERNERET André			
S	CURGY	OLLIVIER Philippe			
T	LA CHAPELLE SOUS UCHON	LORiot Jean-Paul			
S	LA CHAPELLE SOUS UCHON	DUVAL Philippe			
T	LA CLAYETTE	LE CLOIREC Alain			
S	LA CLAYETTE	PLATHEY Pierre			
T	LA GRANDE-VERRIERE	BARNAY Marie Claude	1		
S	LA GRANDE-VERRIERE	DELAROCHE Jean-Michel			

5
 Envoyé en préfecture le 06/03/2025
 Reçu en préfecture le 06/03/2025
 Publié le
 ID : 071-257103424-20250225-CS202507-BF



S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS20250225

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	LOURNAND	MAURICE Jean-Pierre			
S	LOURNAND	DUMONTOY Marjorie			
T	MATOUR	IGONNET Thierry		1	A Jacques CHORIER
S	MATOUR	DUMONTET Daniel			
T	MESVRES	CHARLES Ludovic			
S	MESVRES	TOURNEAU Bernard			
T	MONTMELARD	CHORIER Jacques	1		
S	MONTMELARD	THOMAS Thierry			
T	MONTMORT	DUFRAIGNE Bernard			
S	MONTMORT	MOISSONNIER Jacky			
T	ROUSSILLON-EN-MORVAN	TREMERAY Gérard			
S	ROUSSILLON-EN-MORVAN	RUBIO Augustin			
T	SAINT LEGER DU BOIS	DUBOIS Jean Pierre			
S	SAINT LEGER DU BOIS	CHAUSSIVERT Jean			
T	SAINT PRIX	GLOVER-BONDEAU Georges		1	A Michel Langlois
S	SAINT PRIX	DEMIZIEUX Christian			
T	SERCY	PAUTET Alain	1		
S	SERCY	PILIEUX Kévin			
T	MBA/SOLOGNY	DUPUIS Yves			
S	MBA/SOLOGNY	CARREAU Hervé			
T	TOULON SUR ARROUX	NAULIN Jean			
S	TOULON SUR ARROUX	GUÉNARD Frédéric			
T	UCHON	FEDERSPIELD Guy			
S	UCHON	DESCOURS Etienne			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS20250225

T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE L'ARCONCE	DESCHAMPS Jean-Bernard	1		De Hervé SOUFFLOT
T	SIE DE L'ARCONCE	SOUFFLOT Hervé		1	
T	SIE DE L'ARCONCE	AUFRAND Guy			
S	SIE DE L'ARCONCE	CHARDEAU Gilles			
S	SIE DE L'ARCONCE	PETIT Jean-Louis			
S	SIE DE L'ARCONCE	DUMONTET Paul			
T	SIVOM D'ARROUX BRACONNE	DIGOIN André	1		
S	SIVOM D'ARROUX BRACONNE	D'ANGLEJAN Alain	0		
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	DUBIEF Gérard	1		
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	BERNARD Laurent	1		
T	SIE DE LA BASSE DHEUNE	DUVERNOIS Michel		1	A Gérard Dubief
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	SUBIRANIN Daniel			
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	GUENOT Samuel			
S	SIE DE LA BASSE DHEUNE	CONON Guy			
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	LHUILIER Patrick	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	BONNEROT Christian	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	BERNARDIN Thierry	1		
T	SIE DES BORDS DE LOIRE	ROUSSELET Michel			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	JURY Anne-Marie			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	MEUNIER Bernard			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	PAQUIER Guillaume			
S	SIE DES BORDS DE LOIRE	LOCQUEUX Guy			
T	SIE DE BOURBINC OUDRACHE	DUCRET Jean-Noël		1	A Hubert Burtin
T	SIE DE BOURBINC OUDRACHE	BURTIN Hubert	1		
T	SIE DE BOURBINC OUDRACHE	DEVILLARD Philippe			
S	SIE DE BOURBINC OUDRACHE	RIBOULIN André			
S	SIE DE BOURBINC OUDRACHE	STORDEUR Jean-Paul			
S	SIE DE BOURBINC OUDRACHE	RAQUIN Christophe			

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID : 071-257103424-20250225-CS202507-BF

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS20250225					
T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE BRESSE NORD	MARTIN Joël	1		
T	SIE DE BRESSE NORD	BERLEMONT Thierry	1		
T	SIE DE BRESSE NORD	ROUX Bernard	1		
S	SIE DE BRESSE NORD	CARLOT Pierre			
S	SIE DE BRESSE NORD	CANET Jean-Luc			
S	SIE DE BRESSE NORD	BRETIN Jean-Pierre			
T	SIE DU BRIONNAIS	VAIZAND Dominique	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	DEPERNON Jacques	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	POMMIER Jean-Marc	1		
T	SIE DU BRIONNAIS	CHAVIGNON Gilles			
T	SIE DU BRIONNAIS	ROZIER Jean-Claude			
S	SIE DU BRIONNAIS	LAMOTTE Jean-Paul			
S	SIE DU BRIONNAIS	DURY Jean-Marc			
S	SIE DU BRIONNAIS	BONNET Sophie			
S	SIE DU BRIONNAIS	BUISSON Xavier			
S	SIE DU BRIONNAIS	VOUILLON Denis			
T	SMAEP CHALON SUD EST	DESMARD Jean-Michel	1		
T	SMAEP CHALON SUD EST	POURETTE Alain			
T	SMAEP CHALON SUD EST	QUEILLE Denis	1		
T	SMAEP CHALON SUD EST	COLIN David			
T	SMAEP CHALON SUD EST	VILLEROT Patrick			
S	SMAEP CHALON SUD EST	THROUDE Alain			
S	SMAEP CHALON SUD EST	TISSOT Cédric			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RAVAT Thierry			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RAMIER Céline			
S	SMAEP CHALON SUD EST	RIVIERE Jean-Claude			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS20250225					
T ou S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE CHARBONNAT	FERRET Jean-Pierre			
S	SIE DE CHARBONNAT	VOILLOT Fabrice			
T	SIVOM DE CUSSY EN MORVAN	ESTIENNE Norbert	1		
S	SIVOM DE CUSSY EN MORVAN	DAUNOT Daniel			
T	SIE DE LA GOURGEOISE	DE GUELIS François	1		
S	SIE DE LA GOURGEOISE	BROCHOT Roger			
T	SIE DE LA GUYE	ENGEL Laurent		1	A Dominique VAIZANT
T	SIE DE LA GUYE	PAMART Valérie			
S	SIE DE LA GUYE	BAILLY Monique			
S	SIE DE LA GUYE	LEONARD Daniel			
T	SIE DE LA HAUTE GROSNE	LAPALUS Pierre		1	A Jean-Marc CHEVALIER
T	SIE DE LA HAUTE GROSNE	CHEVALIER Jean-Marc	1		
S	SIE DE LA HAUTE GROSNE	GELIN Daniel			
S	SIE DE LA HAUTE GROSNE	ROUX Bastien			
T	SI DU NORD DE MACON	DESPLAT Bernard		1	A François de Guelis
T	SI DU NORD DE MACON	DUMONT Marc			
S	SI DU NORD DE MACON	PIPONNIER Yves			
S	SI DU NORD DE MACON	ROLAND David			
T	SME DE LA PETITE GROSNE	JOBARD Dominique	1		
T	SME DE LA PETITE GROSNE	AUCAGNE François		1	A Dominique JOBARD
T	SME DE LA PETITE GROSNE	DANIEL René		1	A Pascal LARGE
T	SME DE LA PETITE GROSNE	LARGE Pascal	1		
S	SME DE LA PETITE GROSNE	DESSERTINE Germain			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	DELHOMME Yann			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	MEUNIER Jean-Pierre			
S	SME DE LA PETITE GROSNE	FAVRE Bernard			

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID : 071-257103424-20250225-CS202507-BF

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS20250225					
Tout S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DE LA REGION DE SENNECEY LE GRAND	DURIAUX Philippe	1		
T	SIE DE LA REGION DE SENNECEY LE GRAND	LABORIER Bernard	1		
S	SIE DE LA REGION DE SENNECEY LE GRAND	FRADET Noël			
S	SIE DE LA REGION DE SENNECEY LE GRAND	MAUFROY Laurent			
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	TOLLIE Daniel	1		
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	CHATRY Jacques	1		
T	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	VIOLOT Béatrice	1		
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	JOUSSEAU Maxime			
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	BOLZONELLA Alain			
S	SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	JANNIN Michel			
T	SIE DE LA SEILLETTE	FASSIER Christian			
T	SIE DE LA SEILLETTE	GUICHARD Christian			
T	SIE DE LA SEILLETTE	SIMONIN Jean			
S	SIE DE LA SEILLETTE	GROSS Stéphanie			
S	SIE DE LA SEILLETTE	LABOURIAUX Daniel			
S	SIE DE LA SEILLETTE	ZUBRIC Jean-Michel			
T	SIE DE LA SOLOGNE LIGERIEENNE	NEVERS Eric	1		
S	SIE DE LA SOLOGNE LIGERIEENNE	MILLET Pascal			

S Y D R O 71 -LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS - CS20250225					
Tout S	COLLECTIVITES	NOM PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	Donne pouvoir à -Reçoit pouvoir de
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BOISSIER François	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	LANGLOIS Michel	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GRUGEUX Jean-Michel	1		
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	ZANINOT Pascal			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	VERJUX Didier			
T	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	COLOMBET Michel	1		
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	DURY Hubert			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GROSJEAN Olivier	1		
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	LAFONTAINE Guy			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	GARNIER Patrice			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	DAVANTURE Eric			
S	SIE DU SUD OUEST DE CHALON	BOUCHARD Isabelle			
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	LAGOUTTE Isabelle	1		
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BASSEUIL Roland	1		
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	PERRUCAUD Patrick		1	A Isabelle Lagoutte
T	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	MATHIEU Georges		1	à Roland Basseuil
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	DEHAVANNE Céline			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	MERCIER Noël			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BORDAT Pascale			
S	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN	BRESCIANI Pascal			